

Délibération DEL-B-2024-045

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 11 JUIN 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à 15h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (22) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

Pouvoirs (1) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD

Absents (4) : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, François MARY

Date de convocation : 05-06-2024

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie REVEAU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZAE du Bois Roux à Saint-Aubin-du-Plain : acquisition d'une parcelle de terrain à la SELARL HUMEAU (liquidateur judiciaire)

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Considérant la correspondance de la SELARL HUMEAU, sise 11 rue Alsace Lorraine – 79000 NIORT, représentée par Maître Thomas HUMEAU ès qualité de liquidateur de la SARL ALU INOV, datée du 19 septembre 2023 ;

La SELARL HUMEAU, représentée par Maître Thomas HUMEAU ès qualité de liquidateur de la SARL ALU INOV, a proposé à la Communauté d'Agglomération d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section D n°945 sise zone d'activités du Bois Roux à Saint-Aubin du Plain ; cette parcelle représente une superficie de 8 537 m².

MODALITÉS ET CONDITIONS DE CESSIION DE LA PARCELLE CONCERNÉE :

Cadastre et surface :

Section	N°	Adresse	Surface
D	945	Bois Roux – Saint-Aubin du Plain	8 537 m ²

Prix d'acquisition :

- 10 000,00 € net vendeur

Conditions particulières :

- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de l'AGGLO2B.

Le bureau communautaire est invité à :

- **valider les modalités et conditions d'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°945, représentant une superficie de 8 537 m², auprès de la SELARL HUMEAU située 11, rue Alsace Lorraine – 79000 NIORT représentée par Maître Thomas HUMEAU ès qualité de liquidateur de la SARL ALU INOV ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget Annexe Zones Economiques.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **14 JUIN 2024**

Notifié ou publié le **14 JUIN 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

